



ARTICLE

AUGUST & DEBOUZY, CONSEIL DU GROUPE KLESCH DANS LE CADRE DU RACHAT DU PÔLE VINYLIQUE D'ARKEMA

Private Equity Droit du travail et de la protection sociale Droit de l'environnement Droit fiscal Private Clients Immobilier et Construction Corporate - M&A | 09/12/11 | Julien Aucomte Pierre Descheemaeker Virginie Devos Philippe Lorentz Anaïs Qureshi



De nombreuses équipes du cabinet August & Debouzy assistent le groupe Klesch en vue du rachat du pôle vinylique d'Arkema. Ce dernier représente un chiffre d'affaires d'un peu plus d'un milliard d'euros en 2010 et compte plus de 2.600 salariés.

Arkema, leader français de la chimie, a annoncé mercredi dernier un projet de cession de l'intégralité de son pôle de produits vinyliques au groupe européen Klesch, spécialisé dans les investissements de long terme dans l'industrie, aluminium, raffinage de produits pétroliers et transport maritime industriel.

Cette opération, encore au stade des négociations entre les deux groupes, est considérée comme l'une des plus importantes du second semestre 2011. En effet, elle permettrait au groupe Klesch d'augmenter son chiffre d'affaires d'environ un milliard d'euros.

Cette nouvelle société, dirigée par Otto Takken, qui dirige actuellement le pôle de produits vinylique d'Arkema, installerait son siège social à Lyon.

Cette opération, très attendue des deux côtés a suscité l'intérêt des marchés boursiers qui ont salué cette annonce d'une hausse de près de 20%.

Conseils juridiques de l'opération :

Outre un audit juridique extensif, les équipes du cabinet August & Debouzy ont participé à la négociation, à la rédaction et à la conclusion des accords contractuels formalisant le projet.

Conseil du groupe Klesch : August & Debouzy

Droit de l'environnement et droit public :

Pierre Descheemaeker et Dominique De combles de Nayves, associés
Louis-Narito Harada et Cyril Delcombel, avocats

Corporate :

Julien Aucomte, counsel
Benoît Robert et Christopher Allen, avocat

Droit social :

Virginie Devos, associée
Anaïs Qureshi et Pierre Warin, counsel, Maricaroline Sinet et Marie-Maud Vinot, avocats

Droit fiscal :

Philippe Lorentz, associé et Bénédicte Foucault, counsel

Droit de la concurrence :

Cécile Menu-Eisenchteter, counsel et Céline Bonfils, avocat

